|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
|  | | |
| ORIGINAL : anglais | | |
| DATE : 5 avril 2019 | | |

**Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes**

**Trente-huitième session**

**Genève, 1er au 5 avril 2019**

résumé présenté par le président

# Point 1 de l’ordre du jour : ouverture de la session

1. La trente-huitième session du Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes (ci-après dénommé “SCCR” ou “comité”) a été ouverte par M. Francis Gurry, Directeur général. M. Daren Tang Heng Shim a assuré la présidence et MM. Abdoul Aziz Dieng et Peter Labody ont assumé les fonctions de vice-présidents. Mme Michele Woods (OMPI) a assuré le secrétariat de la session.

# Point 2 de l’ordre du jour : adoption de l’ordre du jour de la trente-huitième session

1. Le comité a adopté le projet d’ordre du jour (document SCCR/38/1 PROV.).

# Point 3 de l’ordre du jour : élection d’un président et de deux vice-présidents

1. Le comité a élu M. Daren Tang Heng Shim président et MM. Abdoul Aziz Dieng et Peter Labody vice-présidents pour la période allant de l’ouverture de la trente-huitième session à l’ouverture de la quarante-deuxième session du SCCR.

# Point 4 de l’ordre du jour : accréditation de nouvelles organisations non gouvernementales

1. Le comité a approuvé l’accréditation en qualité d’observatrices auprès du SCCR des organisations non gouvernementales mentionnées dans l’annexe du document SCCR/38/2 REV., à savoir PLR International (PLRI), Radyo Televizyon Yayincilari Meslek Birligi (RATEM) et Design and Artists Copyright Society (DACS).

# Point 5 de l’ordre du jour : adoption du projet de rapport de la trente-septième session

1. Le comité a approuvé le projet de rapport de la trente-septième session (document SCCR/37/9 PROV.). Les délégations et les observateurs ont été invités à envoyer au Secrétariat, d’ici au 1er mai 2019, les éventuelles observations sur leurs déclarations, à l’adresse suivante : copyright.mail@wipo.int.

# Point 6 de l’ordre du jour : protection des organismes de radiodiffusion

1. Les documents relatifs à ce point de l’ordre du jour étaient les documents SCCR/27/2 REV., SCCR/27/6, SCCR/30/5, SCCR/31/3, SCCR/32/3, SCCR/33/3, SCCR/33/5, SCCR/34/3, SCCR/34/4, SCCR/35/10, SCCR/35/12, SCCR/36/5, SCCR/36/6, SCCR/37/2, SCCR/37/7 et SCCR/37/8, ainsi que les diagrammes et les documents informels établis lors des précédentes sessions.
2. Le comité a examiné le document SCCR/37/8 établi par le président, intitulé “Texte de synthèse révisé sur les définitions, l’objet de la protection, les droits à octroyer et d’autres questions”. Le comité a également examiné les documents SCCR/37/2 intitulé “Proposition de la délégation de l’Argentine”, soumis par la délégation de l’Argentine et SCCR/37/7 intitulé “Proposition des États-Unis d’Amérique concernant le champ d’application et la mise en œuvre des droits, projet de traité de l’OMPI sur la protection des organismes de radiodiffusion”, soumis par la délégation des États-Unis d’Amérique, qui avaient déjà été examinés, ainsi que de nouvelles variantes proposées par différentes délégations lors des délibérations.
3. Les délibérations ont eu lieu dans le cadre de sessions informelles du comité. Le comité a poursuivi l’examen des questions relatives aux définitions, à l’objet de la protection, aux droits à octroyer et à d’autres aspects, en vue de préciser différentes questions techniques et les positions des délégations à cet égard. À l’issue de ces délibérations, le président a établi une version révisée du document SCCR/37/8 pour faire état de sa compréhension de l’état d’avancement des discussions (document SCCR/38/10).
4. Un accord a été trouvé sur la recommandation ci-après à l’Assemblée générale de l’OMPI (WIPO/GA/59) : compte tenu des progrès constants accomplis lors des dernières sessions du SCCR, l’Assemblée générale invite le SCCR à poursuivre ses travaux en vue de la convocation, au cours de l’exercice biennal 2020-2021, d’une conférence diplomatique pour l’adoption d’un traité sur la protection des organismes de radiodiffusion, sous réserve que les États membres du SCCR s’accordent sur les questions fondamentales, notamment la portée, l’objet de la protection et les droits à octroyer.
5. Ce point restera inscrit à l’ordre du jour de la trente-neuvième session du SCCR.

# Point 7 de l’ordre du jour : limitations et exceptions en faveur des bibliothèques et des services d’archives

1. Les documents relatifs à ce point de l’ordre du jour étaient les documents SCCR/26/3, SCCR/26/8, SCCR/29/4, SCCR/30/2, SCCR/30/3, SCCR/33/4, SCCR/34/5, SCCR/35/6, SCCR/35/9, SCCR/36/3, SCCR/36/7, SCCR/37/6, SCCR/38/4, SCCR/38/5, SCCR/38/6 et SCCR/38/7.
2. Un rapport sur l’état d’avancement des travaux réalisés dans le cadre du Plan d’action – Bibliothèques, services d’archives et musées (figurant dans le document SCCR/36/7 intitulé “Plans d’action sur les limitations et exceptions jusqu’à la trente-neuvième session du SCCR (seconde session de 2019)”), a été présenté par le Secrétariat. L’organisation des trois séminaires régionaux recommandés dans le plan d’action (point 5) est en cours, ces séminaires devant se tenir avant la trente-neuvième session du SCCR.
3. Le comité a accueilli avec satisfaction l’exposé général sur les typologies, ainsi que celui intitulé “Limitations et exceptions relatives au droit d’auteur en faveur des bibliothèques : analyse typologique”, et l’établissement d’une typologie relative aux services d’archives (document SCCR/38/4) (au point 1 de la partie intitulée “Plan d’action – Bibliothèques, services d’archives et musées”), présentés par M. Kenneth Crews, et a participé à une séance de questions-réponses avec M. Crews.
4. Le comité a accueilli avec satisfaction le document intitulé “Document de référence sur les services d’archives et le droit d’auteur” (document SCCR/38/7), présenté par M. David Sutton (point 2 de la partie intitulée “Plan d’action – Bibliothèques, services d’archives et musées”), et a participé à une séance de questions-réponses avec M. Sutton.
5. Le comité s’est félicité de l’exposé relatif à la typologie des musées intitulé “Limitations et exceptions relatives au droit d’auteur en faveur des musées : analyse typologique*”* (document SCCR/38/6), présenté par M. Yaniv Benhamou (point 1 de la partie intitulée “Plan d’action – Bibliothèques, services d’archives et musées”), et a participé à une séance de questions-réponses avec M. Benhamou. Une version révisée de l’étude sur les musées (document SCCR/38/5) incorporant les observations formulées sur la précédente version a été établie par M. Benhamou et diffusée en ligne (point 3 de la partie intitulée “Plan d’action – Bibliothèques, services d’archives et musées”).
6. Un rapport sur l’état d’avancement des travaux réalisés dans le cadre du plan d’action relatif aux bibliothèques, aux services d’archives et aux musées sera présenté à la trente-neuvième session du SCCR.
7. Ce point restera inscrit à l’ordre du jour de la trente-neuvième session du SCCR.

# Point 8 de l’ordre du jour : limitations et exceptions en faveur des établissements d’enseignement et de recherche et des personnes ayant d’autres handicaps

1. Les documents relatifs à ce point de l’ordre du jour étaient les documents SCCR/26/4 PROV., SCCR/27/8, SCCR/32/4, SCCR/33/4, SCCR/33/6, SCCR/34/6, SCCR/35/3, SCCR/35/5 REV., SCCR/35/9, SCCR/36/3, SCCR/36/7, SCCR/38/3, SCCR/38/8 et SCCR/38/9.
2. Un rapport sur l’état d’avancement des travaux réalisés dans le cadre du Plan d’action – Établissements d’enseignement et de recherche et personnes ayant d’autres handicaps (figurant dans le document SCCR/36/7 intitulé “Plans d’action sur les limitations et exceptions jusqu’à la trente-neuvième session du SCCR (seconde session de 2019)”), a été présenté par le Secrétariat. L’organisation des trois séminaires régionaux recommandés dans le plan d’action (point 3) est en cours, ces séminaires devant se tenir avant la trente-neuvième session du SCCR.
3. Le comité a accueilli avec satisfaction le document intitulé “Résumé de l’étude exploratoire sur l’accès des personnes handicapées aux œuvres protégées par le droit d’auteur” (document SCC/38/3) (point 2 de la partie intitulée “Plan d’action – Établissements d’enseignement et de recherche et personnes ayant d’autres handicaps”*)*, qui a fait l’objet d’un exposé présenté par Mme Caroline Ncube et M. Blake Reid, suivi d’une séance de questions-réponses. Une présentation de solutions d’accès innovantes aux fins de l’utilisation des œuvres audiovisuelles dans l’enseignement a été organisée le 3 avril 2019 en marge de la session (point 5 de la partie intitulée “Plan d’action – Établissements d’enseignement et de recherche et personnes ayant d’autres handicaps”).
4. Le comité s’est félicité de l’exposé sur le document SCCR/38/9 intitulé “Rapport intérimaire sur les pratiques et les défis liés aux activités d’enseignement à distance et de recherche en ligne*”* (point 2 de la partie intitulée “Plan d’action – Établissements d’enseignement et de recherche et personnes ayant d’autres handicaps”) présenté par Mme Raquel Xalabarder et a participé à une séance de questions-réponses avec Mme Xalabarder.
5. Le comité a accueilli avec satisfaction l’exposé sur le document intitulé “Limitations et exceptions relatives au droit d’auteur en faveur des activités d’enseignement et de recherche : analyse typologique” (document SCCR/38/8) (point 1 de la partie intitulée “Plan d’action – Établissements d’enseignement et de recherche et personnes ayant d’autres handicaps”) présenté par M. Daniel Seng et a participé à une séance de questions-réponses avec M. Seng.
6. Un rapport sur l’état d’avancement des travaux réalisés dans le cadre du plan d’action relatif aux établissements d’enseignement et de recherche et aux personnes ayant d’autres handicaps sera présenté à la trente-neuvième session du SCCR.
7. Ce point restera inscrit à l’ordre du jour de la trente-neuvième session du SCCR.

# Point 9 de l’ordre du jour : questions diverses

1. Les documents relatifs à ce point de l’ordre du jour étaient les documents SCCR/31/4, SCCR/31/5, SCCR/35/4, SCCR/35/7, SCCR/35/8, SCCR/35/Summary Presentation Rev., SCCR/36/4, SCCR/37/3, SCCR/37/4 et SCCR/37/5.
2. En ce qui concerne le droit d’auteur dans l’environnement numérique, le comité a été informé par le Secrétariat de l’état d’avancement de l’étude sur les services de musique en ligne. Des informations actualisées sur cette question seront fournies à la trente-neuvième session du SCCR.
3. En ce qui concerne le droit de suite, le Secrétariat a fait le point sur l’état d’avancement des travaux de l’équipe d’experts sur le droit de suite. Des informations actualisées sur cette question seront communiquées à la trente-neuvième session du SCCR.
4. S’agissant du renforcement de la protection des droits des metteurs en scène, le comité s’est félicité du rapport intérimaire sur l’étude sur la protection des droits des metteurs en scène présenté en visioconférence par les auteurs de l’étude, M. Anton Sergo et Mme Ysolde Gendreau et les représentants de l’Académie d’État russe de la propriété intellectuelle, le recteur, M. Ivan Bliznets et la directrice adjointe du Département du droit d’auteur, Mme Viktoriia Savina. L’exposé a été suivi d’une séance de questions-réponses.
5. Ces trois questions resteront inscrites à l’ordre du jour de la trente-neuvième session du SCCR.

# Résumé présenté par le président

1. Le comité a pris note du contenu du présent résumé présenté par le président. Le président a précisé que le résumé rendait compte du point de vue du président sur les résultats de la trente-huitième session du SCCR et que, par conséquent, il n’était pas soumis au comité pour approbation.

# Point 10 de l’ordre du jour : clôture de la session

1. La prochaine session du comité se tiendra du 21 au 25 octobre 2019.

[Fin du document]